



DECISION N° 2022-525

**Acceptation du don d'éléments d'architecture antique provenant de Ruscino consenti par les familles CODINE, BARDIN-CODINE, DONNEZAN, SIMON et SIMON-COULONGE à la Ville de PERPIGNAN (Centre archéologique de Ruscino)**

Direction Patrimoine

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 9 juillet 2020 portant subdélégation de signature à Madame Anaïs SABATINI Adjoint au Maire,

Considérant que Madame Hélène DONNEZAN, Monsieur Luc SIMON-COLLONGE, Monsieur Eric SIMON, Monsieur Thierry SIMON font don à la Ville de Perpignan de six éléments d'architecture antique de Ruscino en pierre taillée comme exprimé dans leur courrier ci-après annexé.

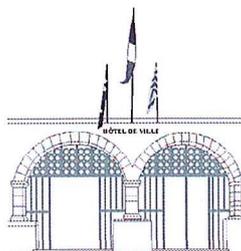
Considérant que Madame Christine BARDIN-CODINE et Madame Agnès CODINE font don à la Ville de Perpignan de six éléments d'architecture antique de Ruscino dont cinq en calcaire coquillier et un en grès taillés comme exprimé dans leur courrier ci-après annexé.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

La Ville de Perpignan accepte les dons :

- De Madame Hélène DONNEZAN, Monsieur Luc SIMON-COLLONGE, Monsieur Eric SIMON, Monsieur Thierry SIMON qui font don de six éléments d'architecture antique de Ruscino en pierre taillée



- De Madame Christine BARDIN-CODINE et Madame Agnès CODINE qui font don de six éléments d'architecture antique de Ruscino dont cinq en calcaire coquillier et un en grès taillés

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

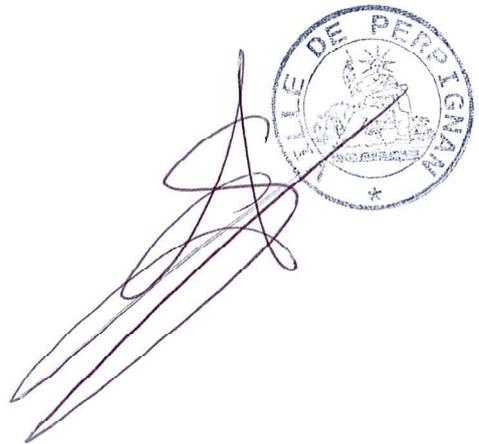
Fait à Perpignan, le 29 JUIN 2022

ID Télétransmission : 066-216601367-20220629\_150779\_Av\_1-1

Accusé reçu le : 29 JUIN 2022

Affiché le : 29 JUIN 2022

Mme Anaïs SABATINI, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official seal. The seal features the coat of arms of the Municipality of Perpignan and the text "VILLE DE PERPIGNAN" around the perimeter. A small star is visible at the bottom of the seal.